



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 janvier 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander que soit maintenue, sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi en 2023, la question intitulée « Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies » ([S/10409](#)), concernant l'occupation par la République islamique d'Iran des îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa, qui appartiennent aux Émirats arabes unis, jusqu'à ce que le différend soit réglé pacifiquement par la voie de négociations directes ou par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice, de façon à assurer un règlement juste, global et durable et à garantir la paix, la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohamed **Abushahab**

